

PROSPECTUS OFFICIEL

BOISPHILEX 2020

25^e Anniversaire

Boisbriand, Québec, 21 et 22 mars 2020

COLLECTION *UNE PAGE*

ORGANISÉ PAR

Le Club philatélique
« LES TIMBRÉS » de Boisbriand

EN COLLABORATION AVEC

LA VILLE DE BOISBRIAND,

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE PHILATÉLIE (FQP)

et

SES PARTENAIRES

RÈGLEMENTS POUR L'INSCRIPTION DES COLLECTIONS À LA COMPÉTITION

1- Les catégories de participants :

A- Les adultes

B- Les juniors

Les juniors sont subdivisés en trois (3) sous-groupes

1- Collectionneurs âgés de 16 à 18 ans*

2- Collectionneurs âgés de 13 à 15 ans*

3- Collectionneurs âgés de 12 ans et moins*

C- Les groupes (exposition *une page* exposée par un groupe de collectionneurs)

1- Collectionneurs adultes

2- Collectionneurs âgés de 16 à 18 ans*

3- Collectionneurs âgés de 13 à 15 ans*

4- Collectionneurs âgés de 12 ans et moins*

*âgé au 1^{er} janvier 2020

2- Généralité

Un exposant peut présenter plus d'une collection *une page*; cependant, le Comité d'exposition peut restreindre le nombre de pages présentés de façon à pouvoir accommoder un nombre maximal d'exposants qualifiés. La notion *premier arrivé* s'applique (sur réception du formulaire d'inscription).

3- Éligibilité

Cette exposition de niveau **provincial** est ouverte à tous les philatélistes individuels et aux groupes de philatélistes à condition qu'ils satisfassent aux exigences d'admission de la classe *une page*. Tout exposant doit être propriétaire de bonne foi de la totalité des pièces qu'il expose. En présentant une demande d'inscription, l'exposant s'engage implicitement à respecter les conditions d'admission.

4- Classification des collections

Étant une collection en classe *une page*, celle-ci doit respecter les règles d'évaluation émise selon le cahier de règlements philatélique de l'Association américaine de philatélie.

(APA), Edition 2017/2018

5- Inscription

Chaque collection doit être correctement inscrite sur le formulaire d'inscription *une page*.

Chaque collection doit être accompagnée d'une synthèse (sur la feuille d'inscription). Cette synthèse peut être modifiée ultérieurement.

Les formulaires d'inscription doivent nous être parvenus au plus tard le 15 Janvier 2020. Un accusé de réception sera envoyé pour chaque demande. Il est recommandé de s'inscrire longtemps d'avance, étant donné que le Comité d'exposition peut, à tout moment et sans préavis, devancer la date de clôture des inscriptions au cas où le nombre de cadres disponibles serait atteint.

6- Présentation des collections *une page*

Les collections seront présentées sur des pages de 21,6 x 27,9cm (8,5 x 11 po.) préférablement cartonnée.

Les collections comportant des pages de plus grandes dimensions ou de dimensions spéciales peuvent être proposées et doivent obligatoirement recevoir l'accord préalable du Comité d'exposition.

Les collections doivent être montées sur des pages blanches ou de couleur pâle.

La page doit être insérée dans une pochette protectrice transparente, de préférence fermées sur trois (3) côtés.

Le nom de l'exposant ne doit pas apparaître sur le recto de la page, à moins qu'il ne s'agisse d'un pli adressé et oblitéré à son nom. Au recto de la page, nous devons voir à droite le nom de l'exposant, son adresse complète et le numéro de téléphone.

Le nom de l'exposant sera inscrit sur le cadre de présentation de la cour d'honneur seulement.

Toute falsification doit être clairement définie et identifiée dans le texte, sous peine de disqualification immédiate par le jury.

7- Droits d'inscription

Aucun

8- Réception des collections

La collection doit être expédiée en port payé au Club philatélique les Timbrés de Boisbriand à l'attention de M. Réjean Roy (Boisphilex 2020), au 955, Grande Allée, ville de Boisbriand, Québec, J7G 1W6. Elle doit être reçue par le Comité d'exposition entre le 2 mars 2020 et le 10 mars 2020, à moins que l'exposant ne prévoise apporter personnellement la (les) collection (s), auquel cas, il est prié de le préciser sur le formulaire d'inscription.

Les collections livrées en personne doivent être reçues entre 18h00 et 21h00 le 20 mars 2020 à la salle d'exposition de la Maison des Citoyens de la ville de Boisbriand. Les exposants peuvent convenir d'autres horaires de livraison avec le Comité après entente entre les deux parties.

9- Retour des collections

L'exposition fermera ses portes à 16h00, le 22 mars 2020. Pour des raisons de sécurité, aucune collection ne sera démontée, totalement ou en partie, avant la fin de l'exposition et avant que les visiteurs n'aient quitté l'aire d'exposition (il est impératif de tenir compte de ces détails pour programmer vos déplacements, si vous décidez de récupérer votre (vos) collection (s) le jour même.)

Les exposants ou leurs représentants autorisés (par écrit au préalable) doivent présenter une preuve d'identité afin d'obtenir, du Comité, leur collection après la clôture de l'exposition.

Les collections non réclamées personnellement seront retournées aux frais du propriétaire dès que possible après la clôture de l'exposition, de la manière spécifiée par leur propriétaire. Pour ce faire, un paiement anticipé est exigé. (S.V.P. prévoir un délai de livraison suffisant avant de procéder à une réclamation).

10- Assurance et sécurité

Les exposants sont avisés qu'il est dans leur intérêt d'assurer convenablement leurs collections.

Les collections présentées à l'exposition seront reçues, manipulées, exposées et retournées aux risques de leurs propriétaires. Le Comité s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de sécuriser et de protéger les collections. Aucune responsabilité ne pourra cependant lui être imputée.

11- Responsabilité en cas de dommages

En dépit des précautions nécessaires prises pour protéger les collections, aucune responsabilité en cas de perte ou de dommages pour une cause ou une raison quelconque ne pourra être imputée au Comité d'exposition **Boisphilex 2020**, au club hôte, à la FQP, à la ville hôte, ni aux commanditaires, aux partenaires, aux membres, aux bénévoles et aux employés de ces organismes.

12- Évaluation

Le jury, qui comptera au moins trois (3) juges accrédités par la FQP, sera sélectionné par la FQP en consultation avec le Comité organisateur. Il décidera et délibérera à huis clos; en accord avec les modalités du règlement de la FQP. Ses décisions seront, dans tous les cas, sans appel. Les pièces d'exposition seront évaluées selon les normes provinciales.

13- Pouvoir de décision

Toute question concernant l'exposition et non traitée dans le règlement de ce prospectus sera soumise à la décision (sans appel) du Comité d'exposition à sa discrétion absolue, abstraction faite des décisions du jury.

15- Heures d'ouvertures de l'exposition

- Samedi 21 mars 2020 :
 - Ouvert au public : 10h00 à 17h00 (Ouverture officielle à 10h00)
- Dimanche 22 mars 2020 :
 - Ouvert au public : 10h00 à 16h00
 - Remise des médailles et des prix à 15h00